N° 183 — 18e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Lundi 2 Juillet 1906

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7 (près la place de Trichon).
TOURCOING, rue Forte, 58

Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25
RÉCLAMES. . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS. . . 0 fr.
LOCALES . . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aussi au bureau du journal à Paris, dans une agence de la rue de Châteaudun, 50, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 651 | A TOURCOING : N° 757
A LILLE : N° 67.

LES FAITS DU JOUR

— A Roubaix, un soldat du 43e a été grièvement blessé dans un accident de motocyclette.

— A Mate-Tecminus, un violent orage a causé de graves dégâts dans les villes.

Concessions minières

Nous avons, dans une série d'article, étudié le régime des concessions minières ; le dernier contenait un arrêt de la Chambre civile de la Cour de Cassation du 18 février 1901 stipulant que les lois d'impôt étaient applicables « à tous les produits frappés du droit nouveau, les fabricants ou débitants de ces produits ne pouvant exciper soit de l'affranchissement extérieur de tout droit, soit de l'acquittement de droits précédemment établis, pour prétendre à l'exemption de nouveaux impôtes, et nous en avons conclu que, tout en respectant le droit des concessionnaires, des droits nouveaux peuvent frapper l'exploitation minière, sous une forme ou sous une autre, pourvu qu'ils ne soient pas en opposition avec les prescriptions des lois organiques.

Cette théorie a amené M. B., avocat, docteur en droit et républicain radical, à publier dans le *Progrès* une lettre par laquelle il entend réfuter notre opinion. Nous avons pour la personne de notre contradicteur la plus haute estime, nous professons à son égard des sentiments de véritable amitié, nous n'en avons cependant pas moins le devoir de déclarer qu'il n'a nullement changé notre façon de penser.

Le fond de la controverse porte en fait sur le droit de propriété. Comme M. B..., nous déclarons la propriété inviolable, mais alors que pour lui elle n'est pas le résultat d'une convention humaine, d'une loi positive, que son principe se trouve dans la nature de l'homme, qu'elle est par suite en dehors et au-dessus de la loi, elle constitua pour nous un droit comme un autre, susceptible de modifications, suivant les temps et suivant les lieux.

L'homme fut jadis susceptible d'appropriation, il y avait alors des esclaves, aujourd'hui il n'y en a plus et la personne humaine est en dehors du commerce ; le régime féodal établit le servage, l'homme était attaché à la glèbe, le seigneur était alors le maître absolu, du moins le propriétaire du sol et des gens qui l'habitaient ! L'esclavage antique a disparu et cependant Aristote déclarait qu'il ne concevait pas de société sans esclaves ; le servage a cessé d'exister, le champ d'application du principe de propriété a été modifiant à travers les âges ; pour ces nous affirmer que son évolution est terminée ? Nous ne le pensons pas.

La vérité pour nous, c'est que le propriété individuelle doit être conservée par raison d'intérêt général, parce que le désir d'y accéder est le stimulant le plus puissant de l'homme, parce que c'est lui qui engendre l'épargne et rend par suite possible le fonctionnement de notre système économique. Nous ne concevons nullement le régime que certains prétendent substituer à celui de la propriété, ensuite restons-nous avec Clémenceau nettement individualiste et comme tel partisan inébranlable de la propriété individuelle ; est-ce à dire que nous devons renoncer à chercher à en concilier le fonctionnement avec l'intérêt général ?

Pour en revenir à notre régime minier, il est évident que toute concession donne naissance à un droit de propriété ; le loi de 1810 est formelle à cet égard, mais le propriété ainsi créée ne doit pas se confondre avec la propriété ordinaire, la propriété de droit commun ! C'est une propriété *sui generis*, elle n'a ni l'origine, ni l'ampleur, ni la liberté de la propriété ordinaire ; elle n'a pas acquis comme elle le sous-sol qu'elle exploite, elle n'existe que par le privilège accordé par l'Etat, propriétaire collectif de toutes les richesses de notre sous-sol ! Le mier, c'est prétendre que l'Etat a concédé une chose qui ne lui appartient pas ! Or, pourquoi l'Etat s'est-il ainsi attribué la propriété de ces richesses, pour en assurer l'exploitation, pour être à même de défendre l'intérêt général.

La propriété minière est, disons-nous, une propriété d'un genre particulier ; l'Etat perd en effet, en certaine cas, restait-le la collocation qu'il a faite, sans recourir aux formalités de l'expropriation, par exemple dans le cas d'une exploitation menée de façon à inquiéter la consommation. Est-ce là le caractère d'une propriété de droit privé ? Est-ce que l'Etat peut confisquer un champ parce que son exploitation n'est pas suffisamment développée ?

Waldeck-Rousseau, dans son rapport de 30 décembre 1882, a constaté que l'industrie des mines n'est pas une industrie libre, que l'exploitation et même la conservation du gîte minéral sont soumises au contrôle et à la surveillance directe des agents de l'Etat ; Cambacérès, en 1809, disait que le propriété minière découle uniquement d'un acte du gouvernement, c'est donc bien comme nous le disions une propriété d'exception qui peut être soumise à des lois spéciales sans violer le principe de l'égalité des Français devant l'impôt.

D'ailleurs, en fait, ce principe a déjà été appliqué, l'organisation des retraites des ouvriers mineurs soumet en effet les Compagnies à un versement obligatoire qui n'est imposé actuellement à aucune autre industrie. A-t-on pour cela violé le principe de l'égalité des Français devant l'impôt ?

Dans son article, M. B. indique lui-même qu'après avoir fait la part de le rémunération des aux capitaux, rien ne serait plus équitable, et *peut-être plus utile aux industriels eux-mêmes*, que de donner à leurs ouvriers et à leurs employés une part dans les bénéfices. « Nous ne voyons, dit-il, aucun inconvénient que pour les concessions futures soit de mines, soit de monopoles à des particuliers ou à des Compagnies, l'Etat impose aux concessionnaires la cession d'une part dans les bénéfices au profit des travailleurs manuels qui sont en réalité les collaborateurs de l'exploitant. »

Nous partageons cette façon de voir, mais nous demandons son application à toutes nos mines. Toute autre façon d'agir amènerait au profit des concessionnaires des anciennes mines un enrichissement moral, divisérait les ouvriers mineurs en privilégiés et sacrifiés, entraînerait d'inextricables difficultés, serait en un mot en opposition directe avec l'intérêt général qui réclame l'ordre et la paix.

Qu'on assure le juste rémunération du capital rien de mieux, qu'on partage ensuite l'excédent enivant un barème à débattre s'est parfait, mais surtout que le lot traite toutes les mines anciennes et nouvelles de la même façon, car nous ne pouvons admettre que par crainte de méconnaître l'égalité des Français devant l'impôt nous soyons menacés d'entendre proclamer l'inégalité des ouvriers devant le salaire !

LOUIS DUTROY.

La Politique

Pendant quelques semaines, la situation semblait s'être améliorée en Russie. La réunion de la Douma, flattant les espérances nationales, avait eu pour effet d'amener une détente des esprits. Le moment était propice aux réformes, et la crise qui depuis longtemps agite l'empire du Tzar pouvait entrer enfin dans la voie d'une solution pacifique.

Malheureusement, le gouvernement de Saint-Pétersbourg n'a pas su profiter de ces circonstances favorables. Prétendant garder à l'autocratisme toute son ancienne puissance, il s'est refusé à tenir compte des vœux de l'opinion et des réclamations de la Douma. A celle-ci, il a opposé la force d'inertie et la dédain, croyant sans doute venir à bout, par ce moyen, de l'énergie des représentants du peuple.

Ces calculs sont déjoués par les événements. Les troubles, les émeutes, les grèves, se produisent de nouveau ; l'armée donne des marques chaque jour plus graves de turbulence et d'indisciplina ; les députés redoublent de fermeté dans l'affirmation du droit public, et voici que les membres du Conseil d'Empire, hommes modérés mais clairvoyants, ne se méprennent pas sur l'imminence du péril, expriment l'avis que le Tzar doit se hâter de céder aux demandes de la Douma, en constituant un ministère responsable, ayant à s'expliquer devant l'assemblée nationale et subsidiairement son contrôle.

Il est certain que l'heure est critique. Ce ne sont pas les colères de la bureaucratie, les violences policières, les saisies de journaux et les massacres d'israélites, qui remmeneront l'ordre dans le pays et étoufferont les germes de révolution. Rien, au contraire, ne peut être plus favorable au développement de l'agitation.

On ne peut pas croire que Nicolas II soit assez fou pour risquer ainsi le sort de la couronne dans une aventure formidable. Il faut donc supposer qu'on lui laisse ignorer ce qui se passe. C'est évidemment la seule excuse à invoquer en sa faveur. Est-elle suffisante ? C'est douteux.

HENRY JAGOT.

ON NE REND PAS L'ARGENT

Elle va très bien, la séparation ! Elle ne pourrait vraiment aller mieux. Bientôt, il ne restera plus un seul curé qui n'ait pas donné son adhésion au fameux article qui attribue des pensions aux ministres du culte. Et, cela va de soi, accepter un article, c'est accepter le lot tout entière.

D'une note publiée, hier, par le ministère des cultes, il ressort, en effet, que, dans cinquante-cinq départements sur quatre-vingt-six, la proportion du nombre des demandes de pension déposées par les ayants droit dépasse 90 0/0. Autant dire l'unanimité.

Pour l'ensemble de la France, le nombre des ministres du culte catholique qui, par des requêtes adressées au préfet, directement ou par l'intermédiaire des évêques — ce qui est significatif — ont réclamé l'application de la loi de séparation à leur profit, représente 80 0/0 de l'effectif des ecclésiastiques qui ont droit à une pension ou à une allocation.

Autre empêchement. Sur trente-huit mille ayants droit, trente mille sont pensionnés, soit vingtièrement, soit pour des périodes de quatre et huit ans.

Sans commentaires. Le pape peut maintenant parler. Les trente mille curés ne rendront pas l'argent.

M. V.

Le général Mercier

Le général Mercier-Avinain, publiquement accusé de forfaiture et de faux par la presse, reçu général de la Cour de Cassation, se tait et se cache.

Les débris de l'armée nationale-antisémite ne sont pas satisfaits de cette attitude, et, hier, *La Libre Parole*, par la plume de M. Gaston Méry, sommait l'âme des bobereaux vendéens de parler pour son honneur *(sic)*.

Parler, mais pour quoi dire ?

Quelles explications ce triste personnage pourrait-il fournir ?

Ses crimes sont patents, avérés, indiscutables. Les mensonges qu'il a accumulés pour empêcher le triomphe de la vérité sont connus. Toute la trame ourdie sous ses ordres est mise à jour. Voudrait-il commettre une nouvelle imposture qu'il ne le pourrait pas.

Non, le général Avinain ne délivrera pas à l'invitation de *La Libre Parole*. Il gardera le silence, trop heureux de s'en tirer à si bon compte.

Il est déshonoré, c'est entendu, mais, pour comprendre les raisons de ce prudence, il ne faut pas oublier qu'il devrait être au bagne.

Au bout de son infamie, il doit être encore satisfait.

Le général Avinain ne parlera pas. Et, d'ailleurs, cela est mieux ainsi. Le silence scellé du crime et du mensonge rehausse le triomphe de la Justice et de la Vérité.

SERVICE SPECIAL DE NOS TÉLÉGRAMMES

Un discours de M. Sarraut

sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur

Gourdon, 1er juillet.

M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, est arrivé dimanche matin à 8 heures et demie, accompagné de M. Cocnie, sénateur ; Meivy et Durand, députés. La population lui a fait un accueil chaleureux.

M. Sarraut procède d'abord à l'inauguration

M. SARRAUT
Sous Secrétaire d'Etat à l'intérieur

d'un pavillon de l'hospice. Ensuite des réceptions ont lieu à la sous préfecture.

Au banquet, qui a eu lieu à midi et quart, le sous-secrétaire d'Etat a prononcé un long discours, dont certains passages sont à citer, car l'orateur s'est surtout efforcé de répondre aux reproches des radicaux-socialistes qui avaient déploré le duel oratoire entre MM. Jaurès et Clémenceau, qui a marqué le début de cette législature.

— Je ne comprends pas, a-t-il dit, pourquoi il n'y a pas avantage, en tout état de cause, à la discussion libre et claire des principes et des idées. C'est l'hommage même de la pensée républicaine du pouvoir exécutif, dans une large et loyale mesure contrôlée, toutes les conceptions qui aspirent à résoudre les grands problèmes de politique posés devant la conscience modernes. C'est le devoir et l'intérêt des parties de disposer, à la lumière de ces controverses loyales, toutes les équivoques, de s'expliquer avec franchise sur leurs desseins, de faire leur valeur, leurs méthodes, leur action. Et, s'il y a le tout intérêt pour les parties, il y a aussi tout profit pour le pays.

Après avoir dit qu'il fallait avoir le courage d'être de son parti et aimer les alliances nécessaires, l'orateur poursuit :

— Le parti radical-socialiste, en le parcourant en moins de ses mots les plus qualifiés, et pour certains notes accomplis par eux rechercherait aux traditions mêmes du parti, a été attaqué par le collectivisme naïfs avec une véhémence qui n'a reculé devant aucune injustice.

M. Sarraut répond à M. Jaurès en reprenant les arguments de M. Clémenceau.

— Ceux qui, comme nous, ont vécu les heures sombres, les journées et les nuits tragiques des grèves du Nord et du Pas-de-Calais, ceux qui, comme nous, ont fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour éviter d'épouvantables conflits, et qui ont pacifié toutes les violences de l'heure, ceux qu'une goutte de sang d'ouvrier ait cette nuit leur doigts, ceux là ont le droit de se pas courber doulourement la tête sous l'injure sanglante, et d'empêcher aussi qu'on en trappe leur parti. Et aujourd'hui, sans vouloir rouvrir une dispute close, ils gardent encore le droit de constater, toujours en sous de leur parti, que lorsqu'ils se sont rencontrés vers ceux qui les accusaient, pour leur poser la question nette : « Qu'avez-vous fait à notre place ? », on en a pas répondu.

M. Sarraut, abordant la question de l'alliance entre radicaux et socialistes dit :

— L'alliance des radicaux et des socialistes est-elle si fragile qu'elle ne puisse résister au choc libre et franc des idées ? En vérité, à voir l'effroi de nos amis, je en puis m'empêcher de songer aux vers lumeux de Sully Prudhomme ; ce croirait que la Bloc, ce bloc républicain dont on en cases de vanter la solidité, est quelque chose d'artificiel et de délicat que l'on ne doit manier qu'avec des précautions infinies, sous gestes brusques, et dont la consistance pédestre ne peut supporter le moindre heurt. Et nous voilà condamnés à regarder sur l'étagère la mince cristal fêlé, sans oser y toucher ; nous voilà condamnés à ne plus élever la voix ou faire un mouvement sous peine de voir la bloc achever de se désagréger et tomber en poussière.

Ceux qui contrecarrent cette union ont, de même façon, contracté des obligations et des devoirs, réciproques, auxquels ils ne peuvent se soustraire.

— A côté du parti collectiviste sorte, fortifié par la victoire dernière, le parti radical et radical-socialiste, non moins sûrs et non moins aléterni, se dresse dans la pleine possession de sa force et la pleine conscience de sa volonté. Il sait ce qu'il est, ce qu'il peut, ce qu'il veut. Il se retourne vers ses alliés socialistes, la main ouverte et loyalement tendue, il leur dit : « Voici des projets de réforme, des réalisations de justice sociale ; voici mon programme d'action immédiate : voulez-vous y travailler avec moi ? »

— La déclaration ministérielle, j'en conviens, n'atteint pas la scope, le plan et l'élévation de l'édifice — soit et sous-soi comprie — de la cité future. Mais elle précise quelques grands projets, elle échelonde quelques grandes réformes, elle pose quelques grandes questions. Et si l'on commençait par cela, si les réalisatis ces réformes, se serait déjà quelque chose, ce serait même beaucoup. Et qui donc songe à fermer après cela l'avenir, devant l'œuvre réformatrice de la République, qui donc propose de limiter à ces réformes l'essor éternel de l'esprit vers le mieux, l'éternel effort de l'action au désir du mieux ?

M. Sarraut répond à ceux qui accusent le ministère d'accepter à droite des encouragements et des amitiés compromettantes ; il provoque une explication précise.

— Si le savoir ce que l'on vise en parlant de notre droite à sous, ridicules accusations. Si l'on veut parler des progressistes, la question en est posée ; elle est déjà résolue. Si les progressistes, dont les échecs récentes ne sont pas la défaite, a bataille semblent à ce point avoir affaibli l'énergie qu'ils n'ont même pu prendre part au grand débat inaugural des travaux parlementaires, si les progressistes, dis-je, semblent, par tactique, de se glisser dans nos rangs, il est à présumer qu'ils n'y resteront pas longtemps. Dans tous les cas, la manœuvre traditionnelle qui consisterait à ordre la division par le spécifique, ne peut trompe que qui veut bien en laisse tromper ou chercher des prétextes d'attaque ou de dissidence.

Le sous-secrétaire d'Etat, après avoir déclaré que le fameux polémique Clémenceau-Jaurès a causé dans l'univers une sensation profonde, conclut en disant :

— De tels débats, conclut-il, honorent ceux qui s'y mesurent et le Parlement où ils se produisent. Et s'il arrive parfois que dans le choc véhément des controverses, des meurtrissures s'échangent, qu'importe, puisque n'est pour la joie de la République ! D'ailleurs, si on s'est vu les jois profonde de la constater, ce n'est ni après d'inguérissables blessures, ni sur des paroles de division et de haine que le grand débat ouvert sur la politique générale s'est clos ; il s'est terminé par l'affirmation sincère de l'entente des radicaux et des socialistes pour la réalisation des réformes politiques et sociales.

Ayant ainsi parlé, M. Sarraut bat à l'action féconde par la collaboration étroite de tous les membres du bloc républicain.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Reims, 1er juillet.

Une famille américaine, composée de cinq personnes, se rendait de Reims à Metz en automobile, lorsque sur la route de Parigny, en pleine vitesse, la voiture dérapa et alla buter contre un arbre. Les voyageurs furent projetés sur le sol. Une dame fut grièvement blessée en bas-ventre. Les autres voyageurs reçurent des contusions. L'automobile est complètement démolie.

UN FUSIL QUI ÉCLATE

Paris, 1er juillet.

Au camp de Songes, près Saint-Médard, le sergent Pouget, du 144e d'infanterie, a été grièvement blessé par l'éclatement de son fusil qu'il avait négligé de vérifier avant le tir ; l'extrémité du canon était bouchée par de la terre.

Mort de Jean Lorrain

Paris, 1er juillet.

M. Jean Lorrain est mort, la nuit dernière, dans la maison de santé du docteur Pozzi, succombant à une péritonite. C'est une des plus curieuses physionomies de la littérature contemporaine qui disparaît.

Le brillant écrivain qui conquit une large notoriété sous le pseudonyme de Jean Lorrain s'appelait de son vrai nom Paul Duval. Il était né à Fécamp (Seine-Inférieure) en 1855.

Double noyade

Auch, 1er juillet.

Armand Rembourg, âgé de seize ans, élève de rhétorique, et François Capmartin, dix-sept ans, élève de philosophie, fils des capitaines Rembourg et Capmartin, se baignaient dans le Gers, dans un endroit où l'eau atteint dix mètres de hauteur. Capmartin ayant disparu sous l'eau, le jeune Rembourg voulut la sauver et plongea, mais il ne reparut pas.

Le jeune Lacleverie, élève de philosophie, voulant les secourir, fut pris d'un congestion, son employé de monte arriva avec des cordes. On put ramener les corps et les ramener sur la berge.

Seul le jeune Lacleverie put être ramené à la vie.

AGRESSIONS NOCTURNES

Paris, 1er juillet.

A deux heures, ce matin, un ouvrier en papier peint, Georges Bacoher, rentrait chez lui, rue d'Avron, lorsqu'il fut frappé d'un coup de couteau qui l'a profondément atteint au dessous du sein droit, par un individu inconnu qui a pris aussitôt la fuite.

— A minuit, un jeune homme de 25 ans, Henri Dhoy, 11, rue des Orteaux, a été frappé de deux coups de stylet dans le dos et on moment où il traversait la rue Duranti, par un inconnu qui l'interpellait dans une langue étrangère et qui a pris la fuite.

TERRIBLE ACCIDENT

Paris, 1er juillet.

Un grave accident s'est produit ce matin vers midi, au quai de la Clie, où sont les travaux nécessités par le passage du Métro sous la Seine.

Les ouvriers travaillant à l'enfoncement des cloisons étaits la lit de la Seine, respirant l'air de l'extérieur par l'intermédiaire des cloches, c'est-à-dire des cloches qui en renversant a provoqué l'accident.

Celui-ci s'est produit dans les conditions suivantes : Une dizaine d'ouvriers travaillaient à remonter une cloche à l'aide d'une chaîne fixée à un palan, de façon à ajouter un tube supplémentaire à le tubulure de cette cloche ; lorsque tout à coup la chaîne s'étant rompue la lourde masse de fer s'abattit sur l'ensemble en bois qui a été construite pour la nécessité des travaux, ensevelissant avec elle cinq ouvriers qui, dans leur chute, ont été grièvement blessés. L'état de trois d'entre eux, dont l'un a eu la poitrine écrasée et porte une grave blessure au cou, est particulièrement inquiétant.

TERRIBLE CATASTROPHE de Chemin de fer

Vingt-quatre tués. — Nombreux blessés

Londres, 1er juillet.

L'express partant de Devonport, allant à Londres, a déraillé près de Salisbury.

Le machine, lancée à toute vitesse, s'est écrasée contre un pilier du chemin de fer, tuant le mécanicien et le chauffeur.

Le reste du train, composé de trois wagons de 1re classe et d'un fourgon de cuisine, s'est télescopé contre la machine et le pont, s'est brisé avec une violence inouïe, jonchant la voie de ses débris. Un homme a été précipité, effreusement meurtri, par-dessus la voie, jusque dans une rue adjacente. Le fourgon, contenant de nombreux soldats, et gaspoins, a été sauvé grâce à la présence d'esprit du garde-frein.

Jusqu'à présent, on compte 24 tués et 10 gravement blessés.

Le sauvetage s'organise avec rapidité sur les lieux de la catastrophe du tubemin de fer ; mais la voie est tellement encombrée de débris que l'on a beaucoup de mal à dégager les morts et les blessés. A la station où ils ont été transportés, le spectacle est horrible.

UN HOMME BRULÉ

Paris, 1er juillet.

Un incendie s'est déclaré cette nuit, 131, rue Lemarck, au domicile de M. Gostneyre, rentier, à la suite de l'explosion d'une lampe à alcool. M. Gostneyre a reçu de graves brûlures sur tout le corps.

CRUELLE MÉPRISE

Marseille, 1er juillet.

Cette nuit, vers quatre heures, trois jeunes gens d'une vingtaine d'années, cheminaient dans la rue Sainte et faisaient quelque tumulte, quand un passant crut se trouver en présence d'apaches et, se jugeant en danger, tire sur les jeunes gens. L'un fut tué sur le coup ; l'autre, mortellement atteint, ne tarde pas à expirer ; le troisième qui se sauve, et c'est lui qui a raconté l'aventure.

Les victimes étaient de braves travailleurs qui devaient l'un et l'autre partir pour quelques mois pour leur service militaire.

Femme assassinée

Le Mans, 1er juillet.

Une dame Leney, âgée de vingt-cinq ans, cultivatrice à Yvré-l'Evêque (Sarthe), a été trouvée morte, plongée dans une vaste baissine d'eau. Il résulte de l'enquête que le mort est due à un assassinat commis hier vers 4 heures de l'après-midi. Tout l'argent de la maison a disparu. A l'heure du crime, un artilleur a été vu laisant le guet aux environs de la maison.

LA RÉVOLUTION RUSSE

Les confiscations de journaux

Saint-Pétersbourg, 1er juillet.

La police surveille soluvemanis trage des journaux mis à l'index ; elle saisit la première exemplaire sorti, l'envoie à la censure qui, si elle juge que l'article ne peut être publié, fait confisquer tous les exemplaires imprimés avant leur mise en circulation.

Une pareille confiscation a frappé aujourd'hui le *XXe Siècle* pour un article ayant décrit le progrès des idées libérales dans l'armée russe et ses causes, et ayant conclu à l'impossibilité de conserver une armée enterrée dans un pays constitutionnel, et en danger de la faire marcher contre le peuple, ce que prouvera un prochain avenir si on continue à ajourner le changement du régime.

Les désordres

Varsovie, 1er juillet.

Hier après midi, à Varsovie, une bande de terroristes a attaqué dans un fiacre le caissier de la municipalité ; elle a emporté 3.000 roubles, puis s'est enfuie. Une seize bande a volé 2.500 roubles au caissier de la Compagnie de gaz et s'est enfuie. Une troisième bande a attaqué le bureau de la fabrique de titerie Neuloid et a volé 750 roubles. Elle s'est enfuie en blessant trois employés. Cent-cinq coups ont retenti cependant d'un voleur qui s'est suicidé.

De nombreux chefs militaires ont reçu l'ordre de surveiller minutieusement la conduite des soldats, de faire de fréquentes perquisitions parmi eux, et d'empêcher les publications séditieuses de pénétrer dans les casernes.

AVIS

A l'occasion des villégiatures, l'Administration du *Progrès du Nord et du Pas-de-Calais* informe ses lecteurs qu'elle délivre des abonnements dits de vacances au prix de :

	1 mois	2 mois	3 mois
Nord et départements limitrophes..... Fr.	1 75	3 25	5 »
Autres départements...	2 25	4 »	7 »
Etranger.....	3 »	6 »	9 »

LA RÉGION

Terrible accident de motocyclette

A ROUBAIX

Un soldat du 43e grièvement blessé

Dimanche vers sept heures du matin, un terrible accident a jeté la consternation dans une des plus honorables familles de notre ville.

M. Jean Dobly, âgé de 22 ans, soldat au 43e d'infanterie, à Lille, fils de M. Henri Dobly, négociant, ancien juge au tribunal de Commerce, demeurant avec ses parents, 28, rue de Grand-Chemin, revenait de Lille, sur une motocyclette louée à toute vitesse. Descendant la rue d'Inkermann, le jeune homme tourne à gauche du Minck pour rejoindre la rue des Fleurs et prendre la rue Mimerel, située à quelques mètres de chez lui.

Jusque-là, tout se passe bien, mais une fois engagé dans la rue Mimerel, M. Dobly s'aperçoit donné à en machine une allure par trop rapide n'en fut plus maître et, au lieu de virer à droite pour entrer dans la rue de Grand-Chemin, la machine, telle un bolide, traversa la chaussée et vint s'écraser contre le bord du trottoir.

Le choc fut épouvantable, le pauvre soldat fut lancé avec une extrême violence contre la façade de la maison de M. Wibaux, avocat, ayant donné de la tête sur le soubassement, dont une fraction fut enlevée. M. Dobly retombe sur le trottoir où il reste sans connaissance, perdant son sang par des blessures multiples. Des passants, des voisins, témoins de l'accident, se portèrent au secours du blessé qu'avec précaution on transporte chez lui.

Plusieurs docteurs vinrent immédiatement à son chevet, et, sérané recours à toutes les ressources de la science pour le ranimer, le y parvinrent enfin.

Le pauvre garçon, qui avait le figure dans un état lamentable, perdait le sang par les oreilles. Une fracture du crâne étant probable, son état fut jugé très alarmant.

Cet accident a causé en ville une profonde émotion, car la famille Dobly, très nombreuse, est très estimée.

La Catastrophe de Courrières

Au tribunal d'Arras

Cinquante-six affaires ayant trait à l'attribution des pensions à accorder aux familles des victimes de la catastrophe de Courrières, ont passé samedi dernier devant le tribunal civil d'Arras. 27 ont été arrangées, 25 ajournées et 4 renvoyées devant le tribunal.

En outre, 2 affaires qui précédemment avaient fait l'objet d'un procès-verbal de non-conciliation, ont été conciliées sur la demande des intéressés.

FÊTES DU COMICE AGRICOLE

à Armentières

Ces fêtes ont obtenu le succès que nous avions prévu.

A 9 heures, le comice a été reçu à la gare par M. Conem, adjoint au maire, et le commission des fêtes. Musique en tête, le cortège s'est dirigé vers la mairie où le Municipalité et le Conseil municipal ont offert les vins d'honneur aux membres du comice. M. Chesnaire, et M. Guilbant, président du comice, ont prononcé des discours très applaudis.

Les différents concours ont reçu de très nombreuses visites.

Un banquet de cent couverts a eu lieu au Café de Paris ; au dessert, des discours ont été prononcés par MM. Guilbant, président du comice ; Conem, adjoint au maire ; Danesta, député ; Berthe, secrétaire de la Société d'horticulture d'Armentières ; Merveille, président de la Société d'agriculture de Bourbourg ; Alix Ghesteem, au nom des exposants.

A 8 heures 1/2, le bellon de l'Emulation scénographique, entraînant cinq passagers, s'est dirigé vers Cerrin ; une foule énorme assistait à son départ.

Le fête du quartier du Pré Dubem a été très animée.

Voici les résultats des concours d'animaux :

Division d'honneur. — Championnat. — *Race flamande.* — 1er prix, taureau, Alix Ghesteem — 1er prix, vaches, Narcisse Delattre.

Race hollandaise. — 1er prix, taureau, Alix Ghesteem — 1er prix, vaches, Delattre-Dupire.

Bandes d'animaux reproducteurs. — 1er prix, Henri Ghesteem — 2e, Alix Ghesteem — 3e, Delattre-Dupire — 4e, Narcisse Delattre — 5e, Dentonne Desvartes — Supplémentaires : Paul Delannoy — Victor Delattre.

Race hollandaise. — Taureaux sans doute de remplacement. — 1er prix, Narcisse Delattre. Lompré — 3e, Alix Chesteem, Verhoghem — 3e, Flipo, Houplines — 4e, Delarue-Dupire, Mouvaux-Barcuel — 5e, Paul Delannoy, Mouvaux — 6e, Dentonne Desvartes, Quesnoy.

Taureaux poursuivis de doute de remplacement. — 1er prix, Alix Ghesteem — 2e, Cornille Henri — 3e, Delarue-Dupire — 4e, Victor Tellier, Mouvaux-Barcuel — 5e, Paul Delannoy.

Génisses sans doute de remplacement. — 1er prix, Alix Ghesteem — 2e, Victor Tellier — 3e, Henri Fleurus, Armentières — 4e, Henri Ghesteem.

Génisses sans doute. — 1er prix, Alix Ghesteem — 2e, Narcisse Delattre — 3e, Victor Tellier — 4e, Henri Ghesteem — 5e, Henri Crouin, Mouvaux-Barcuel.

Génisses de race pure ayant eu plus d'une de remplacement. — 1er prix, Victor Delattre — 2e, Alix Ghesteem — 3e, Georges Dentonne, Houplines — 4e, Narcisse Delattre — 5e, Henri Ghesteem.

Vaches en état de gestation apparent. — 1er prix, Delarue-Dupire — 2e, Henri Cartes, de Lens — 3e, Paul Delannoy — 4e, Narcisse Delattre — 5e, Alix Ghesteem.

Bœufs flamands. — Taureaux sans doute de remplacement. — 1er prix, Alix Ghesteem — 2e, Emile Demon — 3e, Désiré Lemarcit, d'Haubourdin — 4e, Remain Dhalluin, La Chapelle-d'Ass-en-Gâtine — 5e, Victor Delattre, Houplines — Prix supplémentaires : Narcisse Delattre, Lompré — Henri Ghesteem, Verhoghem — Paul Delannoy.

Taureaux poursuivis de doute. — 1er prix, Alix Ghesteem — 2e, Narcisse Delattre — 3e, Victor Lalong — 4e, Henri Fleurus, Armentières — 5e, Henri Ghesteem.

Génisses sans doute. — 1er prix, Alix Ghesteem — 2e, Narcisse Delattre — 3e, Victor Delattre — 4e, Henri Ghesteem — 5e, Henri Crouin, Mouvaux-Barcuel.

Génisses de race pure ayant eu plus d'une de remplacement. — 1er prix, Victor Delattre — 2e, Alix Ghesteem — 3e, Georges Dentonne, Houplines — 4e, Narcisse Delattre — 5e, Henri Ghesteem.

Vaches en état de gestation apparent. — 1er